



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Animateur : M. MOZGALA

Membres : Mmes FORBIN, LEBLOND, QUENTEL,
MM. BEAUJOUAN, BEZIA, EYL, LE BOULC'H, LE PRUNENEC, RAMACKERS

PV du 11 juin 2024

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

COMPOSITION des GROUPES des CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX 2024 / 2025 Toutes Catégories

La Commission demande aux clubs de lui faire connaître, pour le 1^{er} juillet dernier délai, leurs éventuels desideratas pour la saison à venir.

CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- Championnat ou coupe
- Catégorie
- Division et poule
- Numéro du match
- Date

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier (épreuves, autres compétitions, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).



Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISES

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme «avisé» lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

ATTENTION

Forfaits avisés ou non, intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat amende de 500.00 € pour toutes catégories et niveaux de compétitions sauf +45 ans, +55 ans et critères féminins.

Match arrêté en raison d'équipe incomplète en cours de partie (moins de 8 joueurs) sur les 3 dernières rencontres amende de 500.00 € pour toutes catégories et niveaux de compétitions sauf +45 ans, +55 ans et critères féminins.

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

Courriel de Cœur d'Essonne Agglomération

Fermeture des stades Babin à la Norville et Faillu à Egly les jours fériés.

Arrêté Municipal de la Mairie de Quincy sous Sénart

Fermeture du stade municipal Maurice Perraguin du 11 décembre 2023 jusqu'à nouvel ordre.

Arrêté Municipal de la Mairie de Brunoy

Fermeture du terrain du stade Parfait Lebourg le dimanche 23 juin 2024.

Arrêté Municipal de la Mairie d'Epinais sur Orge

Fermeture des stades du Breuil et des Templiers les jours fériés.

Arrêté Municipal de la Mairie de Vigneux sur Seine

Fermeture du stade de la Concorde les jours fériés.



Arrêté Municipal de la Mairie de Saintry sur Seine

Fermeture du terrain de football situé sur le site des Montelièvres à compter du 7 mai 2024 jusqu'à nouvel ordre.

COUPES

La Commission remercie les membres du club de Sud Essonne Etréchy et les membres bénévoles du District pour leur collaboration lors des finales du 9 juin 2024.

Résultats des finales

Catégorie	Club Recevant	Score	Club Visiteur
+45 ans	FLEURY 91 FC	8-0	VILLEBON SPF
Vétérans	PLATEAU SACLAY ES	1-2	MENNECY CS
CDM	VAL YERRES CROSNE	1-1 (1-4 TAB)	DOURDAN SP
Seniors District	PARAY FC 2	1-3	BALLANCOURT FC

FOOT FEMININ

FMI NON PARVENUE DU 31 MAI 2024

Poule A

Match n° 27833318 * Evry FC 1 / Fleury 91 FC 2

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 18 juin 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club recevant sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le score de la rencontre.

FMI NON PARVENUES DU 1^{er} JUIN 2024

Poule B

Match n° 27834298 * St Germain St Pierre 1 / Morangis Chilly FC 2

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 18 juin 2024.

Match n° 27834300 * Val Yerres Crosne 2 / Paray FC 1

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.



Match n° 27834302 * Viry Chatillon ES 1 / Ris Orangis US 1

Reprise du dossier.

Il s'agit d'une défaillance technique de la tablette.

U15 F à 8

Match n° 27834292 remis au 11 mai 2024

Longjumeau FC 1 / Viry Chatillon ES 1 * Poule B

Reprise du dossier.

Feuille de match non parvenue malgré trois demandes (voir PV des 14, 21 et 28 mai 2024). (Art. 44.2 du RSG du DEF).

Aucune réponse de Longjumeau FC suite aux demandes de rapport et de score des 14, 21, 28 mai et 4 juin 2024.

Aucune réponse de Viry Chatillon ES aux demandes de score des 21, 28 mai et 4 juin 2024.

La Commission dit match perdu par pénalité à Longjumeau FC 1 et Viry Chatillon ES 1 (-1 point, 0 but).

Amende réglementaire à Longjumeau FC.

Match n° 27833317 du 1^{er} juin 2024

Pays Limours ENT 1 / Villabé ETS 1 * Poule A

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait de l'équipe de Villabé ETS 1.

Amende réglementaire à Villabé ETS.

CHAMPIONNAT SENIORS

FMI NON PARVENUE DU 26 MAI 2024

D1

Match n° 26095163 * Evry FC 1 / Igny AFC 2

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport au club recevant et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 18 juin 2024.

FMI NON PARVENUES DU 2 JUIN 2024

D4/A

Match n° 26517688 * Ris Orangis US 2 / Longjumeau FC 2

Reprise du dossier.

FMI transmise tardivement, le 8 juin 2024 à 18 h 37.

Amende réglementaire à Ris Orangis US pour transmission tardive.

D5/B

Match n° 26098794 * Epinay sur Orge SC 2 / SO Vertois 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.



Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

Match n° 26095169 du 2 juin 2024

Grigny US 2 / Evry FC 1 * D1

Courriel d'Evry FC.

Courriel de l'arbitre. Remerciements.

Lecture FMI.

La Commission enregistre le score de la rencontre :

Grigny US 2 : 0 but

Evry FC 1 : 6 buts

Match n° 26216216 du 2 juin 2024

Val Yerres Crosne 3 / St Vrain FC 1 * D3/B

Reprise du dossier.

Courriel de Val Yerres Crosne.

Courriel de l'arbitre. Remerciements.

La Commission enregistre le score de la rencontre :

Val Yerres Crosne 3 : 3 buts

St Vrain FC 1 : 2 buts

Match n° 226517688 du 2 juin 2024

Ris Orangis US 2 / Longjumeau FC 2 * D4/A

Courriel de Longjumeau FC.

Courriel de l'arbitre. Remerciements.

Lecture FMI.

La Commission enregistre le score de la rencontre :

Ris Orangis US 2 : 0 but

Longjumeau FC 2 : 6 buts

CHAMPIONNAT CDM

FMI NON PARVENUE DU 2 JUIN 2024

D2

Match n° 26663362 * Pecqueuse AS 5 / Arpajonnais RC 6

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club recevant.

Lecture du rapport du club visiteur.

Il s'agit d'une défaillance technique de la tablette.

CHAMPIONNAT U14

FMI NON PARVENUES DU 1^{er} JUIN 2024

D1

Match n° 26120816 * Val Yerres Crosne 1 / Vigneux FCO 1

Reprise du dossier.



Lecture du rapport du club recevant.

La Commission demande un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 18 juin 2024.

D3/A

Match n° 26121681 * Sud Essonne 1 / Savigny Foot CO 2

Reprise du dossier.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 18 juin 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le score de la rencontre.

D4/A

Match n° 26762130 * Gif SFOC 1 / Villabé ETS 2

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club recevant.

Lecture du rapport du club visiteur.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 18 juin 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande le score de la rencontre au club visiteur pour sa réunion du 18 juin 2024.

D4/D

Match n° 26772353 * Courcouronnes FC 2 / Epinay sur Orge SC 3

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 18 juin 2024.

Match n° 26772328 remis au 18 mai 2024

Courcouronnes FC 2 / Benfica Yerres 1 * D4/D

Reprise du dossier.

Feuille de match non parvenue malgré deux demandes (voir PV des 21 et 28 mai 2024). (Art. 44.2 du RSG du DEF).

Aucune réponse des deux clubs suite aux demandes de rapport et de résultats des 21, 28 mai et 4 juin 2024.

La Commission dit match perdu par pénalité à Courcouronnes FC 2 et Benfica Yerres 1 (-1 point, 0 but).

Amende réglementaire à Courcouronnes FC intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat (voir annexe financier « amendes - pénalités financières - FMI »).

Match n° 26121455 du 25 mai 2024

Mennecy CS 1 / Grigny US 2 * D2/A

Reprise du dossier.



Lecture du courriel de l'arbitre nous indiquant le résultat de la rencontre (0-6). Remerciements.
Feuille de match non parvenue malgré deux demandes (voir PV des 28 mai et 4 juin 2024). (Art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission dit match perdu par pénalité à Mennecy CS 1 (-1 point, 0 but), Grigny US 2 (3 points, 6 buts).

Amende réglementaire à Mennecy CS intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat (voir annexe financier « amendes - pénalités financières - FMI »).

Match n° 26122074 du 25 mai 2024

Tremplin Foot 2 / Morangis Chilly FC 1 * D3/B

Reprise du dossier.

Courriel de Tremplin Foot.

La Commission enregistre le score de la rencontre :

Tremplin Foot 2 : 0 but

Morangis Chilly FC 1 : 5 buts

CHAMPIONNAT U16

FMI NON PARVENUE DU 26 MAI 2024

D4/C

Match n° 26779342 * Paray FC 2 / Evry FC 4

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club recevant.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

FMI NON PARVENUES DU 2 JUIN 2024

D2/A

Match n° 26101446 * Courcouronnes FC 1 / Juvisy Académie 1

Reprise du dossier.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 18 juin 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le score de la rencontre.

D3/A

Match n° 26101669 * Mennecy CS 2 / Villabé ETS 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 18 juin 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club recevant sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le score de la rencontre aux deux clubs.



Match n° 26101673 * Milly Gatinais FC 1 / Ballancourt FC 1

Reprise du dossier.

Lecture du courriel du club recevant.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 18 juin 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le score de la rencontre au club visiteur.

CHAMPIONNAT U18

FMI NON PARVENUE DU 2 JUIN 2024

D3/A

Match n° 26775878 * Ris Orangis US 2 / Longjumeau FC 2

Reprise du dossier.

FMI transmise tardivement, le 8 juin 2024 à 18 h 37.

Amende réglementaire à Ris Orangis US pour transmission tardive.

CHAMPIONNAT VETERANS

FMI NON PARVENUE DU 2 JUIN 2024

D4/B

Match n° 26119348 * Jeunesse Etampoise 2 / Pecqueuse AS 1

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 18 juin 2024.

+45 ANS

FMI NON PARVENUES DU 2 JUIN 2024

Poule C

Match n° 26755427 * MNVDB FC 4 / Wissous FC 4

Reprise du dossier.

Lecture du courriel de MNVDB FC avec le score de la rencontre.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 18 juin 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le score de la rencontre au club visiteur.

Poule D

Match n° 26756169 * Ollainville AS 4 / Palaiseau US 4

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club recevant.

Lecture du rapport du club visiteur.

FMI transmise tardivement, le 10 juin 2024 à 21 h 44.



Amende réglementaire à Ollainville AS pour transmission tardive.

+55 ANS

Feuille de match non parvenue du 2 juin 2024 – 1^{ère} demande

Match n° 26759972 * MNVDB FC 6 / Palaiseau US 6 * Poule A

La Commission demande la feuille de match ou sa copie au club recevant pour sa réunion du 18 juin 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).